



Stoppons les violences sexistes et sexuelles !

Plus que jamais, parce que l'actualité nous le démontre clairement en ce moment, la CGT, FSU et Solidaires sont déterminées à défendre les droits des Femmes à disposer de leur corps et leur droit à une vie digne, débarrassée des violences sexistes et sexuelles.

Il y a bientôt 10 ans, la France a ratifié la convention d'Istanbul qui établit un cadre général pour lutter contre les violences à l'égard des femmes et les violences domestiques. Il y a quelques mois, la France a également ratifié la convention 190 de l'OIT pour éliminer la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Le président de la République, premier représentant de l'État, est garant du respect de ces conventions. Et ne peut se targuer de faire de la cause des femmes « la grande cause du quinquennat » en remettant en doute leur parole.

Les violences sexistes et sexuelles sont encore massives dans le monde du travail. 80% des femmes disent être victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel au travail, 10 viols ou tentatives de viol ont lieu chaque jour en France, sur un lieu de travail. 70% des victimes disent ne pas en avoir parlé à leur supérieur. Quand elles l'ont fait, 40% d'entre elles estiment que le règlement leur a été défavorable (elles ont été mutées, placardisées, voire licenciées). Alors même que la Loi précise bien que l'employeur est garant de la santé et de la sécurité de tou.tes ses salarié.es.

Pour cela, il faut :

- la mise en place de sanctions pour toutes les entreprises et établissements qui n'ont pas de plan de prévention des violences sexistes et sexuelles et de dispositifs de signalement négociés ;
- des droits pour protéger les victimes de violences conjugales : abrogation des jours de carence en cas d'arrêt maladie, interdiction de licenciement, droit à absences rémunérées pour effectuer les démarches, droit à la mobilité géographique et fonctionnelle ;
- des moyens pour que les référent.es harcèlement/violence et les élues VDHA (violence, discrimination, harcèlement, agissement sexiste) puissent jouer leur rôle syndical: prérogatives clairement définies, temps de délégation, formations... ;
- l'obligation annuelle d'une sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles auprès de l'ensemble des salarié.es sur leur temps et lieu de travail ;
- l'obligation de mise en place de dispositifs de prévention spécifiques pour les travailleuses et travailleurs les plus vulnérables et notamment les jeunes, les précaires, les personnes LGBTQI+, les travailleuses de nuit ou en milieu non mixte... ;
- un accès aux soins garanti, avec le remboursement à 100 % des consultations en psycho-traumatologie pour les victimes.



Les propos récents du président de la République vont à l'encontre de la libération de la parole des victimes et sont même dangereux. Monsieur Macron voulait s'inscrire dans l'Histoire. Nous retiendrons de sa gouvernance la protection des plus forts et des plus riches, le sexisme et son soutien aux agresseurs sexuels, et depuis la loi immigration, le racisme et la xénophobie assumés par l'application de la préférence nationale.

La CGT, FSU et Solidaires appellent à être nombreuses et nombreux dans les actions de mobilisation sur le département, pour stopper les violences sexistes et sexuelles !

ROUEN :

Jeu. 11 Janv.

17H30

Palais de Justice